

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 18

conseiller(s) absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : 1

Séance ordinaire du 19 mars 2021 - Ouverture à 20h00

au Centre Culturel à Obermodern pour des raisons sanitaires (Covid 19)

Convocation envoyée le 12 mars 2021

Secrétaire de séance : SCHINI Thierry

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, BALTZER Jean Jacques - 1er Adjoint, FILLIAU Elfriede- 2^{ème} Adjointe, BUB Henri -3^{ème} Adjoint

BALD Christian, KRIEGER Vincent, BURCKEL Anaïs, LEMOINE SCHLECHT Georges, BALZER Sylvie, SCHMITT-CRIQUI Danièle, SUTTER Joëlle, WICK Michel, BURCKEL Damien, MARIKAZ Stéphanie, DURRMEYER-ROESS Céline, FINCK Christian, FINCK Michelle

Absent non excusé : néant

Procuration : KAUFFMANN Aurélie procuration à SCHINI Thierry

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus,

des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 26 juin 2020.

Décision de non- préemption :

N° d'enregistrement	vendeur	références	acheteur	décision
514	M. MEYER Jean-Claude 9a Place de l'Eglise 67330 ZUTZENDORF	Sect ; 562-01 parcelle 69/57 9 Place de l'Eglise 3a51	MEYER Stéphanie et HANTZ joffrey 8 rue des Etoiles 67340 INGWILLER	Renonciation le 09/03/2021

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Monsieur Thierry SCHINI, pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, désigne Monsieur Thierry SCHINI comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 26 février 2021

Le maire soumet à l'assemblée le procès-verbal de la séance du 26 février 2021. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Adoption des comptes de gestion du comptable du trésor 2020

Le maire rappelle aux élus la réunion de la commission des finances élargie du 26 février 2021 au cours de laquelle les comptes ont été présentés et commentés par article en dépenses et en recettes.

<u>Gestion générale :</u>	Excédent de fonctionnement	767 536,93 €
	Excédent d'investissement	423 017,15 €
	Excédent d'exécution	1 190 554,08 €
<u>Lotissement les Jardins :</u>	Excédent de fonctionnement	33 466,34 €
	Excédent d'investissement	120 948,55 €
	Excédent d'exécution	154 414,89 €

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents et représentés les divers comptes de gestion 2020

4. Vote du compte administratif 2020 en gestion générale et du budget annexe

Les comptes coïncident en tous points avec les comptes de gestion établis par le comptable du trésor. Le maire quitte la salle, la présidence est donnée au doyen de l'assemblée.

Sous la présidence de M. Jean Jacques BALTZER, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les comptes administratifs 2020 de la gestion générale et du budget annexe lotissement « Les jardins ».

Le maire rejoint l'assemblée et reprend la présidence, il remercie l'ensemble des conseillers et conseillères pour la confiance accordée dans la gestion des comptes de la commune.

5. Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021

Le maire fait un bref rappel aux élus et précise que par délibération du 28 février 2020 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

La taxe d'habitation : 12,28 %

La taxe foncière (bâti) : 14,91 %

La taxe foncière (non bâti) : 63,51 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'Etat. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17 %) est transféré aux communes.

Vu la commission de finances en date du 26 février dernier qui propose de ne pas augmenter les taux en 2021.

A L'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de prendre acte des nouveaux taux

A savoir :

La taxe foncière (bâti) : 28,08 % (taux communal 14,91 % + taux départemental 13,17 %)

La taxe foncière (non bâti) : 63,51 %

6. Vote des budgets 2021 en gestion générale et du Lotissement les Jardins

Le maire soumet aux conseillers le projet du budget primitif 2021 par chapitre.

Ce dernier a fait l'objet d'un détaillé par article lors de la réunion de la commission des finances du 26 février 2021.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les budgets primitifs soumis par chapitre.

La gestion générale s'équilibre en dépenses et en recettes à :

1 644 951,93 € pour la section de fonctionnement

693 017,15 € pour la section d'investissement.

Le lotissement « Les Jardins » s'équilibre en dépenses et en recettes à :

64 707,79 € pour la section de fonctionnement

183 466,34 € pour la section d'investissement

7. Tarifs horaires pour travaux en régie

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de maintenir les tarifs des travaux en régie comme suit :

36 €/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal

72 €/heure le tarif horaire d'un ouvrier communal avec le tracteur

8. Cotisation à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de verser 3000 € à la Caisse d'Assurance Accidents Agricole du Bas-Rhin pour l'exercice 2021 concernant l'affectation en partie du produit de chasse.

9. Subvention au CNAS et garantie obsèques

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder une subvention de 1800 € au Groupement d'Action Sociale pour la cotisation CNAS et 313,60 € pour la garantie obsèques des agents de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé le maire lève la séance à 20h50.

Pour copie conforme

Obermodern-Zutzendorf, le 29 mars 2021

Le maire- Helmut STEGNER

